

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 22-369-1927 promulguant le décret du 30 juillet 1927, parlant révision du taux des indemnités de mission allouées aux inspecteurs des colonies.

n° 22-369-1927

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
26 août 1927

Numéro JO  
n° 369 du 31/08/1927

Date du numéro  
31 août 1927

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914. réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 30 juillet 1927, portant révision du taux des indemnités de mission allouées aux inspecteurs des colonies,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué dans la colonie, le décret du 30 juillet 1927, portant revision du taux des indemnités de mission allouées aux inspecteurs des colonies.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

Pour le fouverneur absent et p.o.:L'administrateur chargé des affaires courantes el urgentes.CAVAILLÉ.